

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°26/2022

Séance Ordinaire du 1^{er} juin 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le premier juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : SCHMITT Henri

Présents : DARIO Alain, BROSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie,

Procuration : BRUNET François à CRUANAS Pauline

Absents : /

Date de la convocation :

25 mai 2022

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES B 369, B 400, B 1738, B 701

Vu la promesse unilatérale d'achat établie entre la commune et la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Occitanie (SAFER) en date du 14/02/2022 ;

Vu le courrier de la SAFER Occitanie référencé CA 66 22 0057 01 Commune de Peyrestortes en date du 6/04/2022 ;

Vu l'avis favorable du comité technique des Pyrénées-Orientales pour attribuer à la commune un lot d'une superficie de 1ha 54a 68ca pour un prix de 5408,14 € hors frais de notaire et frais SAFER ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir auprès de la SAFER Occitanie les parcelles suivantes, objet de ladite promesse unilatérale d'achat :

- B 369, le devez, 65a 25ca, vendue par FERRER Jean-Michel au prix de 2594,26 € ;
- B 400, le devez, 15a 50ca, vendue par MAURY André au prix de 465 € ;
- B 701, al puig de l'agle, 39a 20ca, vendue par les consorts PEDELHEZ au prix de 1300 € ;
- B 1738, le devez, 34a 73ca, vendue par SANS Gilbert et SANS Chantal au prix de 1048,88 €.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'acquisition des parcelles ci-dessus mentionnées constituant un lot d'une superficie de 1ha 54a 68ca pour un prix de 5408,14 € hors frais de notaire et frais SAFER ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire notamment l'acte notarié ;

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.


Le Maire,

Alain DARIO

